



135e session plénière du Comité européen des régions- Bruxelles, Belgique, 26 – 27 juin 2019

Discours d'Anders Knape, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Seul le prononcé fait foi

Cérémonie d'anniversaire 25 ans du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et du Comité européen des régions

Parlement européen, bâtiment Paul Henri Spaak - Hémicycle - Bruxelles, Belgique, 27 juin 2019

Monsieur le Président,
Chers membres,
Excellences,

Au nom du Congrès, j'aimerais tout d'abord vous dire combien nous sommes heureux de célébrer ce 25^e anniversaire avec vous ici, aujourd'hui.

A titre plus personnel, à la fois comme Président du Congrès et vice-Président du Comité des Régions, je suis très fier de voir nos deux institutions réunies à cette occasion.

Si le Comité européen des Régions et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux célèbrent cet anniversaire ensemble, ce n'est pas par hasard. C'est parce qu'il y a entre nos deux institutions une complémentarité indéniable et un historique de coopération que nous n'avons pas cessé de faire progresser. Si nos deux institutions ont le même âge - 25 ans déjà ! – ce n'est pas tout à fait un hasard non plus. Cela correspond à une prise de conscience, celle qui a permis de replacer le citoyen et ceux qui le représentent au cœur des processus de décision au niveau national et européen.

Au départ, en effet, les gouvernements avaient pensé l'Europe et la coopération européenne exclusivement en terme intergouvernemental. Assez rapidement cependant, la nécessité d'associer la dimension locale au processus de coopération et d'intégration européennes s'est fait sentir.

Au sein du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire en particulier, des hommes politiques de premier plan se sont engagés en faveur de la dimension locale tout d'abord, et régionale ensuite. Dès 1953 en effet, l'Assemblée s'est dotée d'une « Commission spéciale des affaires communales et régionales » et le 12 janvier 1957, s'est tenu la première séance de la conférence des pouvoirs locaux sous la présidence du Français Jacques Chaban Delmas, ancien Premier Ministre et Président de l'Assemblée nationale française. Mais c'est réellement le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement réuni à Vienne en 1993 qui a « approuvé dans son principe la création d'un organe consultatif, représentant authentiquement tant les collectivités locales que les collectivités régionales en Europe ». Entre la première séance de 1957 et l'adoption en 1994 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de la résolution instituant le Congrès dans sa forme actuelle, un long travail de persuasion a été mené à l'intention des gouvernements centraux et des organisations européennes.

De la même façon, c'est grâce à la pression exercée par les collectivités territoriales de l'Union Européenne pour avoir davantage voix au chapitre dans les affaires européennes, que le traité de Maastricht a créé le

Comité européen des Régions et donné aux États membres la possibilité de se faire représenter au Conseil de l'UE par des ministres de leurs gouvernements régionaux.

70 ans après la création du Conseil de l'Europe, anniversaire qui coïncide avec les 25 ans de nos deux institutions, le rôle des collectivités territoriales dans l'architecture institutionnelle des États membres est plus que jamais essentiel. L'importance de la démocratie de proximité dans nos États ne fait plus de doute, car elle constitue une démocratie où chaque citoyen se sent concerné, impliqué et peut adhérer aux valeurs communes et aux institutions qui les représentent.

Le travail de persuasion commencé il y a plusieurs décennies a abouti à des réalisations très concrètes dont nous sommes nous-mêmes, vous, le Comité Européen des Régions et nous, le Congrès, l'illustration même. Une étape décisive dans ce travail a été l'adoption d'un texte de référence, la Charte européenne de l'Autonomie locale, aujourd'hui ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Dans son préambule, les gouvernements nationaux ont d'ailleurs défini la démocratie locale comme l'un des principaux fondements de tout régime démocratique.

Il reste cependant du chemin à parcourir jusqu'à une prise en compte pleine et entière du rôle essentiel joué par les élus locaux et régionaux dans nos démocraties. Dans son travail de monitoring de la situation de la démocratie locale, le Congrès constate ici et là des signes récurrents de recours par les pouvoirs centraux à certaines formes d'autoritarisme, se traduisant notamment par des tentations de recentralisation, un manque de consultation ou encore des réticences à accorder aux autorités locales les moyens nécessaires pour remplir leurs missions.

Nous devons donc continuer à mener ce combat, continuer à être les ardents défenseurs des territoires et de ceux qui les incarnent. C'est ce combat qui nous rapproche. Nous partageons le même enjeu de défense de la démocratie et des politiques publiques de proximité en Europe. Nous sommes à cet égard logés à la même enseigne, même si nos capacités opérationnelles ne sont pas les mêmes. Vos moyens sont ceux de l'Union Européenne et ceux du Conseil de l'Europe sont, bien entendu, nettement plus modestes.

Mais nous avons, au Congrès une vocation de pèlerin de la démocratie locale. Notre rôle statutaire comporte des missions de terrain quand votre rôle est celui de conseiller les États membres ainsi que les institutions qui composent l'Union européenne. Deux rôles distincts et également importants, chacun à sa place avec ses compétences et ses moyens propres pour œuvrer dans le même sens : ce que les gouvernements ont appelé subsidiarité et que moi, je préfère nommer démocratie partagée.

La subsidiarité ainsi que les deux autres grands principes – la proximité et le partenariat - inscrits dans les traités européens, sont également au cœur des travaux du Congrès: la subsidiarité ou démocratie partagée signifie que les décisions prises doivent être adoptées au niveau le plus proche du citoyen, la proximité exige que tous les niveaux de gouvernement doivent viser à être « proches des citoyens », notamment en organisant leurs travaux de manière transparente, afin que les citoyens puissent faire entendre leur avis et le partenariat suppose que les différents niveaux de pouvoir - européen, national, régional et local - travaillent ensemble et doivent être associés à toutes les étapes du processus décisionnel, dans le cadre d'une « gouvernance à niveaux multiples ».

Ce partage des rôles et des compétences entre les gouvernements centraux et les niveaux intermédiaires, que nous défendons au quotidien, sera déterminant pour l'avenir démocratique de l'Europe. Nous savons qu'il y a aujourd'hui toute une série de dangers qui menacent la cohésion de notre continent. Vous les connaissez, ils se nomment populisme, montée des extrémismes, défiance à l'égard des personnels et institutions politiques, abstention aux élections et ils représentent les défis les plus importants rencontrés par l'Europe depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et le développement du multilatéralisme. C'est dans ce contexte de perturbations et de doutes, lorsque la confiance des citoyens à l'égard des institutions publiques semble s'effriter, que les collectivités et les territoires restent un ancrage solide, ancrage qu'il faut utiliser pour mieux cimenter nos sociétés.

Nous en sommes convaincus, les problèmes et défis rencontrés aujourd'hui ne peuvent plus être réglés à un seul niveau ou au seul niveau central mais ils mettent en lumière la nécessité de la consultation, de la concertation et de la complémentarité, la nécessité d'un continuum entre les différents niveaux du pouvoir. La démocratie doit être partagée entre les différents niveaux de la gouvernance et comme préalable, il est

indispensable de reconnaître de façon inaltérable la démocratie territoriale comme un pilier essentiel de notre système démocratique.

Les maires et les conseillers municipaux, en tant qu'élus locaux, sont les représentants des pouvoirs publics qui sont les plus proches des citoyens. Nous disons aux gouvernements centraux : utilisez cette proximité, utilisez la confiance des citoyens à l'égard des autorités locales, utilisez leurs réseaux et les institutions qui les représentent pour raviver et renforcer la démocratie.

Nos deux institutions sont bien placées pour continuer à contribuer par leur expérience et celle des municipalités et régions qu'elles représentent à ce travail de longue haleine, comme elles l'ont fait depuis 25 ans.

Je vous souhaite et je nous souhaite un excellent anniversaire !

Merci